

HYUNDAI

GARANTIE

Le fabricant garantit le produit contre les défauts de matériel et de main-d'œuvre pour une période de 2 ans à compter de la date d'achat originelle. La garantie s'applique si le produit est à usage domestique. La garantie ne s'étend pas pour des pannes dues à l'usure et aux dommages normaux.

Le fabricant accepte de remplacer les pièces classées comme défectueuses par le distributeur désigné. Le fabricant n'accepte pas la responsabilité du remplacement de la machine, toute ou partie, et / ou des dommages s'ensuivant.

La garantie ne couvre pas les pannes dues :

- à la maintenance insuffisante.
- au montage, réglage ou opérations anormales du produit.
- aux pièces sujettes à l'usure normale.

La garantie ne s'étend pas :

- aux coûts d'expédition et d'emballage.
- à l'utilisation de l'outil dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu.
- à l'usage et maintenance de la machine de manière non décrite dans le manuel d'utilisateur.

De par notre politique d'amélioration continue du produit, nous nous réservons le droit d'altérer ou de modifier les caractéristiques sans préavis. En conséquence, le produit peut être différent des informations contenues ci-dessus, mais une modification sera entreprise sans préavis si elle est reconnue comme une amélioration de la caractéristique précédente.

LIRE ATTENTIVEMENT LE MANUEL AVANT D'UTILISER LA MACHINE.

En commandant des pièces détachées, veuillez indiquer le numéro ou le code de la pièce, vous pouvez trouver cela dans la liste de pièces détachées dans ce manuel. Gardez le reçu d'achat ; sans lui, la garantie est invalide. Afin de vous aider avec votre produit, nous vous invitons à nous contacter par téléphone ou via notre site internet :

- **+33 (0)9.70.75.30.30**
- **<https://services.swap-europe.com/contact>**

Vous devez créer un « ticket » via leur plateforme.

- Inscrivez-vous ou créez votre compte.
- Indiquez la référence de l'outil.
- Choisissez l'objet de votre demande.
- Expliquez votre problème.
- Joignez ces fichiers : la facture ou le reçu de caisse, la photo de la plaque d'identification (numéro de série), la photo de la pièce dont vous avez besoin (par exemple : broches de la fiche de transformateur qui sont cassées).



PANNE PRODUIT

QUE FAIRE SI MA MACHINE TOMBE EN PANNE?

Si vous avez acheté votre produit en magasin :

- a) Videz le réservoir d'essence.
- b) Veillez à ce que votre machine soit complète (accessoires fournis) et propre ! Si ce n'est pas le cas le réparateur refusera la machine.

Se présenter au magasin avec la machine complète avec le ticket de caisse ou facture.

Si vous avez acheté votre produit sur un site internet :

- a) Videz le réservoir d'essence
- b) Veillez à ce que votre machine soit complète (accessoires fournis) et propre ! Si ce n'est pas le cas le réparateur refusera la machine.

c) Créez un dossier SAV SWAP-Europe (ticket) sur le site : <https://services.swap-europe.com>
Au moment de faire la demande sur SWAP-Europe, vous devez joindre la facture et la photo de la plaque signalétique.

d) Contactez la station de réparation pour s'assurer de ses disponibilités, avant de déposer la machine.

Se présenter en station de réparation avec la machine complète emballée, accompagnée de la facture d'achat et de la fiche de prise en charge station téléchargeable une fois la demande SAV effectuée sur le site SWAP-Europe

Pour les machines présentant une panne de moteurs constructeurs BRIGGS & STRATTON, HONDA et RATO veuillez vous referer à la notice.

Les réparations seront faites par les motoristes agréés de ces constructeurs, voir leur site :

- <http://www.briggsandstratton.com/eu/fr>
- <http://www.honda-engines-eu.com/fr/service-network-page;jsessionid=5EE8456CF39CD572AA2AEEDFD290CDAE>
- <https://www.rato-europe.com/it/service-network>

Veillez conserver votre emballage d'origine pour permettre les retours SAV ou emballer votre machine avec un carton similaire aux mêmes dimensions.

Pour toute question concernant notre SAV vous pouvez faire une demande sur notre site <https://services.swap-europe.com>

Notre hotline reste à votre écoute au +33 (9) 70 75 30 30.



EXCLUSIONS DE GARANTIE

LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

- La mise en route et les réglages du produit.
- Les dommages consécutifs à une usure normale du produit.
- Les dommages consécutifs à une utilisation non conforme du produit.
- Les dommages résultants d'un montage ou d'une mise en route non conforme au manuel d'utilisation.
- Les pannes liées à la carburation au-delà de 90 jours et à l'encrassement des carburateurs.
- Les actes d'entretiens périodiques et standards.
- Les actes de modification et de démontage qui annulent directement la garantie.
- Les produits dont le marquage original d'authentification (marque, numéro de série) ont été dégradés, altérés ou retirés.
- Le remplacement des consommables.
- L'utilisation des pièces qui ne sont pas d'origine.
- La casse des pièces consécutive à des chocs ou projections.
- Les pannes des accessoires.
- Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.
- La perte d'éléments et la perte due à un vissage insuffisant.
- Les éléments de coupe et tout dommage lié au desserrage des pièces.
- Une surcharge ou surchauffe.
- Une mauvaise qualité de l'alimentation : tension défectueuse, erreur de voltage, etc.
- Les dommages consécutifs à la privation de jouissance du produit pendant le temps nécessaire aux réparations et plus généralement les frais d'immobilisation du produit.
- Les frais de contre-expertise établis par un tiers suite à un devis par une station de réparation SWAP-Europe
- L'utilisation d'un produit qui présenterait un défaut ou une casse constaté(e) et qui n'aurait pas fait l'objet d'un signalement immédiat et/ou d'une réparation auprès des services de SWAP-Europe.
- Les détériorations liées aux transports et au stockage*.
- Les lanceurs au-delà de 90 jours.
- Huile, essence, graisse.
- Les dommages liés à l'utilisation de carburants ou lubrifiants non conformes.

* Conformément à la législation du transport les détériorations liées aux transports doivent être déclarées aux transporteurs dans les 48 heures maximum après constat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce document est un complément de votre notice, liste non exhaustive.

Attention : toute commande doit être vérifiée en présence du livreur. En cas de refus de celui-ci vous devez simplement refuser la livraison et notifier votre refus.

Rappel : les réserves n'excluent pas la notification par courrier recommandé A/R dans les 72h.

Information :

Les appareils thermiques doivent être hivernés à chaque saison (service disponible sur le site SWAP-Europe)
Les batteries doivent être chargées avant d'être stockées.